



CHARTRE DE JARDINOT le Jardin du Cheminot

Un premier pas vers le respect de l'environnement

Le Jardinage raisonné® correspond à une démarche globale. Il vise à renforcer les impacts positifs des pratiques horticoles et à en réduire les effets négatifs sur notre environnement.

Le Jardinage raisonné® consiste en la mise en œuvre, par le jardinier, de moyens techniques et de pratiques horticoles conformes au respect des principes énoncés ci-dessous. Elle s'applique sur l'ensemble des cultures d'amateur aussi bien dans le potager, le verger et le jardin d'agrément que sur le balcon, la terrasse ou la véranda.

Ces principes portent sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité pour nous comme pour la faune et la flore environnantes, pour aujourd'hui et pour demain.

Fondements de notre charte.

Les dix commandements :

- 1 - Connaître son terroir, son sol et son environnement.
- 2 - S'informer sur les bonnes pratiques de jardinage (fiches « Jardinons Nature », publications, cours, conférences).
- 3 - Privilégier la prévention et utiliser les produits seulement si nécessaire et d'une façon justifiée et appropriée.
- 4 - Maîtriser et utiliser des produits phytosanitaires homologués jardin, dans le respect de leurs préconisations d'utilisation.
- 5 - Gérer d'une façon économe et équilibrée les ressources en eau.
- 6 - Gérer et valoriser les déchets :
 - 1. emballages des produits utilisés ;
 - 2. déchets verts ;
 - 3. compostage.
- 7 - Tenir à jour un cahier de jardin : traitements, rotations, associations et résultats des cultures.
- 8 - Contribuer à la protection des paysages et à la diversité biologique (haies champêtres, protection des auxiliaires, légumes oubliés).
- 9 - Adopter une attitude citoyenne et respectueuse des réglementations en vigueur.
- 10 – Partager avec son entourage, le jardinage raisonné® qui est le fruit d'une prise de conscience.

1) Connaître son terroir, son sol et son environnement.

Le sol.

Pour connaître son sol, se référer à la fiche « Jardinons Nature N° 1 »

Le terroir.

Il faut prendre en compte :

- L'exposition, l'ensoleillement, les vents dominants.
- Les conditions climatiques (vent, pluie, froid, chaleur).
- Le réseau hydraulique avec la connaissance des points d'eau, des sources, des nappes, des puits, afin d'éviter les risques de pollution par infiltrations ou rejets.
- Les zones inondables (remontées de nappe phréatique, crues).

L'environnement.

Il faut :

- Observer les jardins voisins pour connaître les cultures déjà pratiquées.
- Mettre en place des haies de protection si proximité de grandes cultures.

2) S'informer sur les bonnes pratiques de jardinage (Fiches « Jardinons Nature », publications, cours, conférences)

L'information peut se faire à l'aide:

- des fiches « Jardinons nature » ;
- du magazine « La vie du Jardin et des Jardiniers » ;
- de publications, revues diverses et variées ;
- des Associations locales ;
- de cours, de conférences ;
- des médias, notamment des sites spécialisés de l'Internet (ex. : JARDINOT.fr) ;
- des jardiniers experts de votre entourage.

3) Privilégier la prévention et utiliser les produits si nécessaire et d'une façon justifiée et appropriée.

Une plante en bonne santé résiste mieux aux maladies et aux parasites :

- Privilégier des plantes adaptées au sol et au climat et pratiquer la rotation et l'association des cultures (cf. fiche « Jardinons nature N° 12 ») dans un sol fertilisé avec des matières organiques ou minérales naturelles.
- Restreindre la végétation indésirable tout en conservant des zones favorables aux auxiliaires tels les hérissons, orvets, coccinelles, etc. ainsi qu'aux insectes pollinisateurs.

Les traitements préventifs sont préférables, « mais c'est pas automatique ». Ne les utiliser que si les risques sont réels et avérés. Dans la mesure du possible, utilisez des pièges types « carpocapse » ou pièges jaunes ainsi que les filets anti-insectes et les répulsifs naturels (marc de café contre la mouche de la carotte...).

4) Maîtriser et utiliser des produits phytosanitaires homologués jardin, dans le respect des préconisations d'utilisation.

- Faire, le plus tôt possible, le bon diagnostic par une surveillance régulière, afin d'utiliser le traitement adapté au problème.
- Eviter les produits totaux qui offrent à la fois un traitement insecticide et fongicide, (il est extrêmement rare d'être obligé de traiter une plante contre un insecte et une maladie en même temps). Il est absolument inutile de traiter pour un défaut d'aspect.
- Utiliser le produit adapté au problème et autorisé sur la plante à traiter. Tous les produits proposés aux jardiniers amateurs doivent comporter la mention « Emploi autorisé dans les jardins » ; en abrégé : EAJ.
- Lire attentivement la notice d'utilisation, avant de procéder au traitement, respecter les doses indiquées et protégez-vous (pantalon, gants, masque, chaussures montantes ou bottes).
- Eloigner les enfants et les animaux, respecter les périodes et les heures de traitements préconisées et stocker les produits hors de portée des personnes et animaux vulnérables (armoire dédiée fermant à clé).
- Proscrire l'emploi de produits retirés ou interdits à la vente, ainsi que ceux stockés depuis longtemps ou destinés aux professionnels.
- **Ne mélanger en aucun cas des produits différents ; en effet la bouillie ainsi obtenue peut créer des réactions chimiques dangereuses pour l'utilisateur et l'environnement.**
- Traiter en l'absence de vent et de pluie.
- Jalonner le traitement
- Bien évaluer la dose de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.
- Utiliser un pulvérisateur régulièrement et correctement entretenu, adapté au traitement et réglé avant l'utilisation.

5) Gérer d'une façon économe et équilibrée les ressources en eau.

- Arroser au bon moment, de préférence le matin ou le soir, suivant la saison.
- Adapter le mode d'arrosage à la perméabilité du sol. Peu et souvent en sol sableux ; abondamment et moins souvent en sol argileux.
- Utiliser le paillage autant que possible, vous limiterez l'évaporation de l'eau.
- Récupérer le plus possible les eaux de pluies ou non potables. Utilisées à température ambiante, elles éviteront les chocs thermiques.
- Préférer des variétés de végétaux ou de plantes adaptées à vos ressources en eau et à la climatologie locale.
- Préférer l'arrosage goutte-à-goutte ou microporeux, à défaut, l'arrosoir, aux systèmes mécaniques qui débordent toujours des zones non cultivées (rotatifs, oscillants...).
- Conserver et entretenir les ruisseaux et les fossés riverains.

6) Gérer et valoriser les déchets.

1. Emballage des produits utilisés.
 - Ne jamais réutiliser un emballage vide.
 - Le rincer soigneusement à trois reprises et le confier au circuit de récupération prévu à cet effet (Poubelle en respectant le tri sélectif).
 - Déposer les produits non utilisables dans une déchèterie.

- Se renseigner auprès de votre mairie en l'absence de connaissance des moyens de collectes mis à disposition.

2. Déchets verts

Le recyclage d'un certain nombre de déchets verts est possible : paillage, compost. Les autres seront amenés à la déchèterie : plantes malades ou traitées récemment (tontes de gazon) et les résineux.

3. Compostage.

- Se référer à la fiche « Jardinons nature N° 9 ».

7) Tenir à jour un cahier de jardin : traitements, rotations, associations et résultats des cultures.

Choisir un cahier pratique, rigide avec beaucoup de pages, il servira plusieurs années.

Tenir à jour un cahier de jardin, c'est noter et dater ses observations, ses expériences, ses succès et ses échecs. C'est la meilleure leçon de jardinage, car elle est écrite comme elle a été vécue par le jardinier, adaptée à son jardin et son environnement.

- Etablir chaque début d'année le PLAN du jardin. Déterminer ainsi les bonnes implantations des différentes planches en rapport avec la rotation des cultures et les associations de légumes et fleurs favorables ou défavorables.
- Noter et dater les interventions: semis, repiquages, traitements...
- Noter et dater les résultats obtenus au cours de la saison et les conditions climatiques.
- Observer les résultats et comparer avec les années précédentes.
- Tirer un bilan en fin de saison en notant les réussites et les échecs, et en indiquant pourquoi (erreurs à ne pas commettre, astuces à reprendre, dates à respecter...).
- Etablir votre stock de graines et le tenir à jour.
- Eventuellement, coller quelques photos significatives.

Cahier de jardin, livre de bord, agenda, à chacun son aventure, dans tous les cas constituer ainsi une véritable mémoire des actions au jardin.

8) Contribuer à la protection des paysages et à la diversité biologique (Haies champêtres, protection des auxiliaires : cf. fiche « Jardinons Nature N°7 »).

- Par diversité biologique il faut comprendre biodiversité végétale des plantes cultivées, mais également du monde végétal spontané ainsi que biodiversité animale. Ces deux dernières se développent de façon conjointe.
- Aménager son jardin pour favoriser et accueillir ces biodiversités (coins friche, haies, abris, nichoirs) cela contribue à un équilibre stable de l'écosystème et permet de maintenir la population des ravageurs en dessous du seuil de nuisance.
- Le jardinier amateur doit être le promoteur de la biodiversité des plantes cultivées (notamment alimentaires).
- La biodiversité contribue à limiter la propagation des maladies par une diversité importante d'espèces de plantes qui ne sont pas sensibles aux mêmes maladies.
- Favoriser les insectes pollinisateurs par des plantes attractives et les protéger en respectant les périodes de traitements.

9) Adopter une attitude citoyenne et respectueuse des réglementations en vigueur.

Le jardinier amateur doit être soucieux de l'environnement dans lequel il vit et il cultive. Pour cela, il fera appel à des pratiques de jardinage respectueuses de la nature. Bien entendu toutes les actions qu'il engagera seront garantes de la réglementation. Il se renseignera auprès des autorités compétentes à chaque fois qu'il aura un doute. En plus des préconisations décrites ci-dessus, il doit :

- Se tenir informé ou se renseigner sur la réglementation locale.
- Entretenir régulièrement le jardin.
- Biner, sarcler pour économiser l'eau.
- Arroser le plus économiquement possible.
- Désherber manuellement.
- Ramasser et détruire les larves des ravageurs.
- Protéger les auxiliaires.
- Respecter le voisinage en limitant les nuisances sonores, olfactives.
- **Veiller à ne pas faire subir à ses voisins ce qu'il n'aimerait pas subir de ses voisins.**

10) Partager le jardinage raisonné® avec votre entourage : il est le fruit d'une prise de conscience qui doit devenir collective.

Le jardinier qui respecte cette charte se doit de la défendre et de la faire connaître à son entourage. La prise de conscience de l'importance à garder une terre propre pour les générations futures doit devenir un réflexe naturel pour un enjeu collectif.

